

Je signale ce point, monsieur l'Orateur, afin de montrer aux députés dans quelle mesure les provinces et les municipalités ont collaboré, dans le cadre de ce programme, en rendant possibles des travaux d'une telle ampleur qui ont naturellement procuré des emplois directement ou indirectement à une foule de Canadiens.

Comme la Chambre le sait, le succès remporté jusqu'ici par le programme a suscité de nombreuses requêtes demandant que la période soit étendue. Je devrais ajouter qu'un certain nombre de ces requêtes provenaient des provinces, dont quelques-unes acquittent 25 ou 30 p. 100 des dépenses au titre des salaires, ce qui stimule davantage les municipalités.

La Chambre se souviendra que le budget supplémentaire des dépenses récemment approuvé affecte 15 millions à ce programme. Afin que les municipalités ayant tiré parti de ce programme pour entreprendre durant les mois d'hiver des travaux qu'elles n'auraient pas entrepris autrement puissent continuer à recevoir cette aide pendant un autre mois complet, le gouvernement a l'intention d'étendre ce programme jusqu'au 31 mai. Je suis heureux de l'annoncer.

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, je suis certain que la Chambre accueillera avec plaisir même ce genre de renseignement qui nous a été donné aujourd'hui si généreusement par le ministre du Travail. Il a signalé que le programme des travaux d'hiver avait permis d'embaucher 32,000 personnes. C'est avec regret que je dois lui avouer avoir commis une erreur hier soir quand j'ai pris la parole hors de cette Chambre. J'ai dit que le programme des travaux d'hiver avait occupé quelque 33,000 personnes. Dans mon hommage au ministre j'ai fait une erreur de 1,000 personnes.

Une voix: Encore une erreur.

L'hon. M. Martin: Quelqu'un vient de dire "encore une erreur"; mais examinons ces chiffres et voyons si j'ai bien tort. Le fait que le gouvernement a décidé de prolonger ce programme jusqu'au 31 mai indique bien...

L'hon. M. Monteith: Au 31 mai.

Des voix: Encore une erreur.

L'hon. M. Martin: ...que le gouvernement estime que cette question est très grave. Comme l'a fait remarquer hier le ministre en communiquant les derniers chiffres sur le chômage, elle est grave au point que les chômeurs au Canada représentent 8.8 p. 100 des effectifs ouvriers. Toutefois il ne niera pas, j'en suis sûr, que les chômeurs des provinces Maritimes représentent 12 p. 100 de la

[L'hon. M. Starr.]

main-d'œuvre; les chômeurs de Terre-Neuve en représentent 30 p. 100; ceux de l'Ontario, 6 p. 100; ceux du Québec, 12 p. 100; ceux des Prairies, 5 p. 100 et ceux de la Colombie-Britannique 8.7 p. 100. Comparons cette situation avec celle qui règne au Danemark, en Belgique, aux États-Unis, en Allemagne de l'Ouest, en Suède, en Norvège, dans les Pays-Bas et au Royaume-Uni, situation qui laisse à penser que ce que le ministre vient d'annoncer ne suffira pas, en réalité, à redresser la situation qui existe au Canada.

Une voix: Et à Windsor?

L'hon. M. Martin: La situation à Windsor est grave, je regrette de le dire. Le Canada accuse un niveau de chômage plus élevé que celui de n'importe quel pays du monde occidental que j'ai mentionné. Dans notre pays, 8.8 p. 100 de la main-d'œuvre est en chômage. Au Danemark, la proportion est de 8.3 p. 100; en Belgique, 7.2 p. 100; aux États-Unis, 6.1 p. 100.

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: En Allemagne de l'Ouest, 5.6 p. 100; en Suède, 4.3 p. 100; en Norvège, 4 p. 100; dans les Pays-Bas, 3.2 p. 100 et au Royaume-Uni, 2.5 p. 100.

L'hon. M. Fulton: J'invoque le Règlement...

L'hon. M. Martin: ...de sorte que le présent gouvernement ne peut prendre...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. E. D. Fulton (ministre de la Justice): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Autant que je me souviens, il est d'usage à la Chambre que, chaque fois que des ministres font des déclarations, même si le cas n'est pas prévu dans le Règlement,—de permettre,—de brèves observations sur les déclarations, en guise de réponse. Selon l'usage, ces observations doivent se rapporter strictement à la déclaration. Or le député nous fait faire le tour du monde; cela semble avoir peu de rapport avec la déclaration faite par le ministre du Travail.

J'estime, monsieur l'Orateur, que le député devrait respecter l'usage de la Chambre. Je me souviens bien qu'à l'époque où nous siégeons de l'autre côté, nous nous en tenions à de brèves observations... (*Rires*)... et si, à l'occasion, il nous arrivait de prolonger démesurément nos observations, mes honorables amis, qui alors siégeaient de ce côté-ci, nous rappelaient à l'ordre. Selon moi, monsieur l'Orateur, le Règlement de la Chambre, que mes honorables amis professaient si ardemment de respecter quand ils siégeaient de ce côté-ci, devrait régir leur conduite maintenant qu'ils siègent de l'autre côté.